



Organisation
mondiale de la Santé



P N
U D

*Au service
des peuples
et des nations*

**CE QUE LES
MINISTÈRES DOIVENT
SAVOIR À PROPOS
DES MNT.**

Notes
sectorielles

La présente série de notes d'information a été élaborée afin d'apporter aux responsables politiques et aux décideurs des gouvernements des informations sur les incidences qu'ont les MNT dans leur domaine, et sur les mesures qu'ils peuvent prendre pour faire face aux problèmes que posent ces maladies tout en promouvant leurs propres objectifs.

- Les MNT – en particulier les maladies cardiovasculaires, le diabète, le cancer et les affections respiratoires chroniques, sont actuellement la première cause de mortalité dans le monde.
- L'ensemble des pouvoirs publics doivent prendre sans délai des mesures pour éviter que les MNT ne causent 38 millions de décès chaque année, dont 16 millions de décès prématurés (survenant avant l'âge de 70 ans).
- Les MNT sont souvent considérées à tort comme un problème de pays à revenu élevé. Or, la charge de ces maladies est aussi élevée, voire plus élevée, dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Un peu plus de 80 % des décès prématurés dus aux MNT surviennent dans ces pays.
- La plupart des décès prématurés imputables aux MNT peuvent être évités grâce à des mesures peu coûteuses qui permettent de lutter contre les principaux facteurs de risque comportementaux, au nombre de quatre – le tabagisme, l'usage nocif de l'alcool, la sédentarité et la mauvaise alimentation.
- Pour lutter contre les MNT et agir sur leurs facteurs de risque, la riposte des pouvoirs publics ne doit pas se cantonner au secteur de la santé. Il existe des stratégies et des approches qui peuvent assurer des bénéfices partagés à l'ensemble des secteurs concernés.

Ces notes d'information permettront aux ministères :

- D'appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en renforçant la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac ;
- De reconnaître que les MNT représentent un problème majeur pour leur domaine et pour le programme national de développement ;
- De mettre en évidence des mesures concrètes qui peuvent être prises dans leur domaine pour lutter contre les MNT ;
- D'honorer les engagements pris d'un commun accord dans la Déclaration politique des Nations Unies de 2011 et dans le Document final des Nations Unies de 2014 sur les MNT ;
- De mettre en œuvre le Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les MNT pour 2013-2020, en particulier l'ensemble d'interventions très rentables et financièrement accessibles à tous les pays, et de donner suite aux options de politique générale qui favorisent une initiative englobant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société pour réduire les facteurs de risque et permettre aux systèmes de santé de riposter.

Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté en septembre 2015, les États Membres reconnaissent que les MNT représentent un problème majeur pour le développement durable. Ce programme offre un cadre propice à la définition et à la mise en œuvre d'approches avantageuses pour tous en matière de MNT et de développement durable.

L'objectif 3 de développement durable relatif à la santé et au bien-être comporte des cibles sur la prévention et la maîtrise des MNT. La réalisation de ces cibles permettra des avancées pour l'ensemble du Programme de développement durable à l'horizon 2030, car il existe des liens étroits entre les MNT, la pauvreté, les inégalités sociales et l'absence d'accès à des services essentiels abordables.

En 2011, les chefs d'État et de gouvernement se sont réunis aux Nations Unies pour s'intéresser à la prévention et à la maîtrise des MNT¹. Ils sont convenus que :

- Le fardeau et la menace que les MNT représentent à l'échelle mondiale figurent parmi les principaux défis pour le développement au XXI^e siècle, en ce qu'ils viennent remettre en cause le développement social et économique dans le monde entier ;
- Les MNT sont une menace pour l'économie ;
- Les gouvernements ont un rôle primordial et il leur incombe de faire face au défi des MNT, ce qui nécessite une collaboration de tous les secteurs.

Dans la Déclaration politique² issue de la réunion de 2011, l'accent est mis sur la nécessité d'une action de l'ensemble des acteurs publics et du corps social, parce que les chefs d'État et de gouvernement :

- Ont reconnu que la prévention doit être la pierre angulaire de la lutte mondiale contre les MNT ;
- Ont reconnu qu'une démarche intégrant des interventions fondées sur des données factuelles, financièrement abordables, d'un bon rapport coût-efficacité, menées à l'échelle de la population et intéressant de multiples secteurs peut prévenir ou réduire en grande partie l'incidence et les conséquences des MNT ;
- Ont pris acte de la nécessité d'une approche multisectorielle de la santé à tous les échelons de l'État, afin de traiter les facteurs de risque des MNT et les déterminants fondamentaux de la santé de manière globale et décisive.

¹ Réunion de haut niveau des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des MNT : sommet sur les MNT visant à façonner l'action internationale. http://www.who.int/nmh/events/un_ncd_summit2011/fr/
² Assemblée générale des Nations Unies A/RES/66/2. Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des MNT. <https://documents-ddsny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N11/458/95/PDF/N1145895.pdf?OpenElement>

La Déclaration politique a souligné la nécessité de formuler et de mettre en œuvre des politiques publiques multisectorielles propres à créer des environnements propices et équitables pour donner à l'individu, à la famille et à la collectivité les moyens de faire des choix sains et de vivre en bonne santé ;

L'OMS présentera, d'ici à la fin de l'année 2017, un rapport sur les progrès réalisés pour honorer ces engagements à l'Assemblée générale des Nations Unies, dans la perspective d'un examen d'ensemble de l'Assemblée générale en 2018.

Ci-après figurent les indicateurs que l'OMS utilise pour faire rapport sur les progrès accomplis par chaque État Membre en matière de prévention et de maîtrise des MNT.³

1. Objectifs nationaux assortis de délais et indicateurs fondés sur les directives de l'OMS.
2. Système efficace permettant de générer des données fiables sur la mortalité, par cause de mortalité.
3. Stratégie/plan d'action nationaux opérationnels multisectoriels intégrant les principales MNT et leurs facteurs de risque communs.
4. Réalisation, par l'État Membre, d'une enquête STEP ou d'une enquête complète permettant l'examen de questions sanitaires tous les 5 ans.
5. Mise en œuvre de quatre mesures de réduction de la demande prévues par la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac : A. Rendre les produits du tabac moins accessibles en augmentant les droits d'accise sur le tabac ; B. Légiférer pour créer des espaces entièrement non-fumeurs dans tous les lieux de travail intérieurs, les lieux publics et les transports publics ; C. Avertir les personnes des dangers du tabac et de la fumée du tabac en recourant à des mises en garde sanitaires efficaces et à des campagnes dans les médias ; D. Interdire toutes les formes de publicité en faveur du tabac, de promotion et de parrainage.
6. Mise en œuvre de trois mesures pour réduire l'usage nocif de l'alcool : A. Réglementation de la disponibilité de l'alcool dans le commerce et pour le public ; B. Limitations ou interdictions globales de la publicité en faveur de l'alcool et des promotions sur les boissons alcoolisées ; C. Application d'une politique de prix consistant, par exemple, à augmenter les droits d'accise sur les boissons alcoolisées.
7. Mise en œuvre de quatre mesures pour lutter contre la mauvaise alimentation : A. Adoption de politiques nationales pour réduire la consommation de sel/sodium ; B. Adoption de politiques nationales qui limitent les acides gras saturés et éliminent pratiquement les acides gras trans industriels dans la chaîne alimentaire ; C. Ensemble de recommandations de l'OMS sur la commercialisation des aliments et des boissons non alcoolisées destinés aux enfants ; D. Législation/réglementations assurant la pleine application du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel.
8. Mise en œuvre d'au moins un programme national récent de sensibilisation du public à la question de l'alimentation et/ou de l'exercice physique.
9. Lignes directrices/protocoles/normes nationaux fondés sur des données factuelles pour la prise en charge des principales MNT dans le cadre des soins primaires.
10. Chimiothérapie, y compris maîtrise de la glycémie, et conseils pour les personnes exposées à un risque élevé qui remplissent les conditions afin de prévenir les infarctus du myocarde et les accidents vasculaires cérébraux, l'accent étant mis sur les soins primaires.

Afin d'accomplir des progrès dans l'ensemble des domaines que mentionne le tableau, une action multisectorielle est nécessaire, les ministères et les organismes publics devant collaborer avec des partenaires non gouvernementaux, dans le cadre d'une initiative de l'ensemble des acteurs publics et du corps social.



³ La liste exhaustive des indicateurs figure dans le document "WHO will report in 2017 to the United Nations General Assembly on the progress achieved in the implementation of commitments included in the 2011 UN Political Declaration and 2014 UN Outcome Document on NCDs". <http://www.who.int/nmh/events/2015/technical-note-en.pdf?ua=1>.

“La prévention et la maîtrise effectives des MNT exigent des pouvoirs publics une impulsion et une démarche multisectorielle en faveur de la santé, y compris la prise en compte, selon qu’il conviendra, des questions de santé dans toutes les politiques, et une approche concertée de tous les acteurs publics dans des secteurs tels que, notamment, la santé, l’éducation, l’énergie, l’agriculture, les sports, les transports, les communications, l’urbanisme, l’environnement, le travail, l’emploi, l’industrie et le commerce, la finance et le développement social et économique.”

Paragraphe 36 de la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l’Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (MNT)

“Nous ... nous engageons à ... renforcer... les moyens, les mécanismes et les mandats des autorités compétentes afin de faciliter et d’assurer l’action dans tous les secteurs gouvernementaux.”

Ministres et représentants d’État et de gouvernement et chefs de délégation, Aller de l’avant : engagements nationaux, paragraphe 30 a) vii) du Document final de la réunion de haut niveau de l’Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation approfondis des progrès accomplis dans la prévention et la maîtrise des MNT. Nations Unies, 10-11 juillet 2014.

“Lutter contre les maladies non transmissibles est crucial pour la santé publique dans le monde, mais sera également bénéfique pour l’économie, pour l’environnement, pour l’intérêt général au sens le plus large. Si nous conjuguons nos efforts afin de combattre les maladies non transmissibles, nous sommes en mesure de soigner les gens, mais aussi de préserver notre avenir lui-même.”

Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies.



Au service
des peuples
et des nations

L’Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des MNT (UNIATF) a été créée en 2013 par le Secrétaire général, et placée sous l’autorité de l’OMS pour coordonner les activités du système des Nations Unies en vue d’aider à la réalisation des engagements pris par les chefs d’État et de gouvernement dans la Déclaration politique de 2011 sur les MNT. Les activités conjointes prévues dans le plan de travail de l’équipe spéciale complètent les initiatives variées, plus larges, menées par les organismes des Nations Unies pour prévenir et maîtriser les MNT. Ces activités conjointes offrent des possibilités significatives de traiter les questions intersectorielles et de renforcer les moyens et la formation dans les pays.

www.who.int/nmh/ncd-task-force/en

